



**Ville de
L'Ancienne-Lorette**

On est unique

1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette
(Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 30 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 300-2017 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite aux élections de novembre 2017* et le *Règlement n° 301-2017 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement – vignette de stationnement sur une partie du territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette (prolongement rue des Braves et ajout rue du Vison) et stationnements prohibés.*

Ces règlements entre en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 14 février 2018

**Greffier de la Ville,
M^e Claude Deschênes, OMA**